

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
FAILLE Marie Claude	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Exécution de services de transports scolaires sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Marchés négociés - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la mise en œuvre de circuits de transports scolaires arrivant à échéance en juillet 2006, la Communauté urbaine de Bordeaux doit procéder à une mise en concurrence pour assurer ces prestations dès la prochaine rentrée scolaire.

Les articles 82-5 et 84 du code des marchés publics permettent aux collectivités territoriales lorsqu'elles interviennent comme «opérateurs de réseaux» de recourir à la procédure négociée pour la passation de marchés publics de services, liés à leur activité, quel que soit leur montant.

La circulaire interministérielle n°98-43 du 19 mars 1998 relative aux règles applicables aux conventions de transports publics réguliers de personnes précise, dans ses annexes I à III, les dispositions particulières aux transports scolaires.

Le présent marché négocié, comportant 11 lots, soumis aux dispositions de l'article 84 du code des marchés publics, sera donc passé après mise en concurrence.

Conformément à l'article 10 du Code des marchés publics, dans le cas où plusieurs lots seraient attribués à un même titulaire, la Communauté urbaine de Bordeaux signera avec ce titulaire un seul marché regroupant tous les lots.

Le candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Estimation en Euros HT par lot sur 6 ans</i>
01	TRANSPORTS SUR AMBES, AMBARES, BASSENS, CARBON BLANC, SAINT LOUIS DE MONTFERRAND, 11 circuits	1 580 700,00
02	TRANSPORTS SUR SIPIA (Syndicat Intercommunal de la Presqu'île d'Ambès), TIVOLI, 10 circuits	1 600 000,00
03	TRANSPORTS SUR ARTIGUES, BOULIAC, CENON, LORMONT, 14 circuits	2 100 000,00
04	TRANSPORTS SUR BEGLES, GRADIGNAN, TALENCE, VILLENAVE D'ORNON, 12 circuits	1 825 000,00
05	TRANSPORTS SUR PESSAC, 18 circuits	2 960 000,00
06	TRANSPORTS SUR MERIGNAC PRIMAIRES ET MATERNELLES 14 circuits	1 680 000,00
07	TRANSPORTS SUR MERIGNAC COLLEGES 11 circuits	1 555 000,00
08	TRANSPORTS SUR SAINT MEDARD EN JALLES PRIMAIRE ET LYCEES 13 circuits	2 150 000,00
09	TRANSPORTS SUR SAINT MEDARD EN JALLES COLLEGES 15 circuits	2 135 000,00
10	TRANSPORTS SUR SAINT AUBIN DE MEDOC, LE TAILLAN MEDOC, 13 circuits	2 250 000,00
11	TRANSPORTS SUR EYSINES, BLANQUEFORT, BORDEAUX, BX LYCEE HORTICOLE, BRUGES, LE BOUSCAT, 12 circuits	1 280 000,00

Le marché sera conclu pour une période de six ans à compter de la rentrée scolaire 2006. Il expirera à la fin de l'année scolaire 2011/2012.

Pour ce faire, la direction des déplacements urbains a mis au point un dossier de consultation des entreprises en vue du lancement d'une procédure négociée pour la dévolution de marchés pour l'ensemble des circuits de transports scolaires.

Ce dossier de consultation a été élaboré en collaboration avec les communes afin d'identifier leurs besoins en matière de services scolaires et au regard des principes suivants :

- optimisation de la configuration des circuits : éviter la démultiplication des points d'arrêts / utiliser les arrêts du réseau Tbc lorsqu'ils existent sur le trajet concerné / positionnement des arrêts de façon sécuritaire;
- mise en place des circuits uniquement le matin et le soir, sauf le mercredi où les services sont assurés le midi ;
- inscription des élèves dans la limite de la capacité maximale des véhicules, le transport d'élèves debout étant strictement interdit.

Dans ce cadre et parallèlement à la procédure de passation de ces marchés, la reconduction des conventions de délégation partielle de compétence signées avec les communes (organismes secondaires) sera menée.

Ce cahier des charges reprend également des éléments essentiels du précédent marché notamment :

- des prescriptions en matière de véhicules à affecter au service (700 000 kilomètres et 15 ans maximum)
- la formation des accompagnateurs par les entreprises de transport (dont le coût est pris en charge à 90% par la communauté urbaine)
- la possibilité de réalisation de contrôles par la communauté urbaine ou les organismes secondaires
- l'application de pénalités en cas de mauvaise exécution du service

La commission des transports collectifs (hors tramway) – intermodalité au cours de sa séance du 4 novembre 2005, a donné un avis favorable pour cette opération, pour l'engagement de la dépense estimée à 21 115 700 euros HT pour 6 ans.

A ce montant, il convient de déduire en prévision, la participation de 10%, laissée aux organismes secondaires, qui viendra en recettes soit 2 111 570 euros HT

Le montant annuel de la prestation (hors révision des tarifs) s'élève donc à :

- | | | |
|---------------|---|--------------------|
| • en dépenses | : | 3 519 283 euros HT |
| • en recettes | : | 351 928 euros HT |

La dépense en résultant sera imputée au budget annexe transports, des exercices concernés au chapitre 011, compte 60420071, CRB D320, et la recette au chapitre 74, compte 7474001 – CRB D320.

En application de l'article 21.21.12 et 13 du CGCT, le dossier relatif à la consultation des entreprises est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter à la direction centrale des achats et marchés – hôtel de la communauté – 13^{ème} étage.

Ainsi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- **à signer les marchés à intervenir avec le ou les prestataires qui auront émis la ou les propositions économiquement les plus avantageuses en réponses aux procédures de marchés négociés soumis aux dispositions de l'article 84 du Code des marchés publics.**
- **à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. PIERRE BRANA

REÇU EN PRÉFECTURE LE 7 DÉCEMBRE 2005
